

TURNY

Notre commune



L'événement de l'été... une pollution des eaux vite maîtrisée

I.S.S.N.
3/P/01

NOVEMBRE 2004

Imprimé
par
nos soins

Etat civil des mois de Juillet 2004 à Octobre 2004

Naissances

Le 14 août 2004 Tamara LEPAGE

Le 12 octobre 2004 Evodie BOUILLON

Toutes nos félicitations aux parents



Décès

M. André GIORZA le 15 Octobre 2004

Mme Simone MOREAU le 25 Octobre 2004

Toutes nos condoléances aux familles

Baptême civil

René CHOLLET le 22 Août 2004

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

La municipalité et Mme Bouillon remercient toutes les personnes pour leurs dons de livres et vous confirment les horaires :

Mardi, mercredi, jeudi, 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Venez nombreux, la bibliothécaire vous accueillera avec joie.

PS : Ne jetez pas vos boîtes en carton (pâtes, riz, petites boîtes de lessive, lait, etc.), remettez-les à la bibliothécaire (ou au secrétariat de mairie) pour faire les décorations de Noël dans nos hameaux.

Merci

Mme Bouillon

CALENDRIER DES FÊTES

Samedi 11 décembre : Spectacle de Noël à la salle des fêtes à 15h

Dimanche 9 janvier 2005 : Galette des rois, vœux du maire et remise des prix des maisons fleuries et des décorations de Noël.

Samedi 5 février 2005 : Soirée choucroute du motoclub.

Samedi 26 février 2005: Bal costumé des écoles.

Samedi 5 mars 2005: Loto du Patrimoine.

Samedi 2 avril 2005: Loto des écoles.

Samedi 21 et dimanche 22 mai 2005: Fête patronale

LES COLIS DE NOËL

Les membres du C.C.A.S. et les sapeurs-pompiers de Turny distribueront les colis de Noël destinés aux personnes de plus de 70 ans ayant leur résidence principale à TURNY les 18 et 19 Décembre 2004.

DÉCORATIONS DE NOËL

Chaque année vous êtes de plus en plus nombreux à décorer et illuminer de jour comme de nuit notre commune. Nous sillonnerons à nouveau les rues de nos villages pour admirer vos créations et établirons un classement des plus belles réalisations. Alors... laissez courir votre imagination...

La nouvelle salle des associations est opérationnelle à côté de la salle des fêtes. Le club de l'amitié y a déjà ses habitudes le mardi après-midi et celui du théâtre s'y retrouve le vendredi soir, bien sûr elle est ouverte à toutes les autres associations pour leurs réunions.

GC

HORAIRES DE MAIRIE

Nous vous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert aux jours et horaires suivants:

Lundi : de 9h à 12h

Mardi : de 14h à 17h

Mercredi : de 9h à 11h

Jeudi : de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h

Merci de respecter ces horaires

Tous nos remerciements à M et Mme Mercadal pour son don de livres à la bibliothèque.

Afin d'organiser au mieux le spectacle de Noël, il serait nécessaire que les parents ayant des enfants non scolarisés à Turny ou Chailley (moins de 3 ans ou scolarisés jusqu'en CM2 hors du regroupement scolaire) se fassent connaître en mairie.
Merci.

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon

Corinne Bourgoïn

Jean Chollet

Gisèle Corgeron

Stéphane Gallois

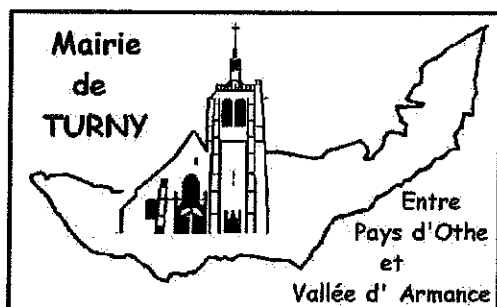
Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

SOMMAIRE

Horaires de mairie	p. 2
Communiqué de la bibliothèque	p. 2
État-civil	p. 2
Calendrier des fêtes	p. 2
Colis de Noël	p. 2
Décorations de Noël	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2004	p. 4 à 11
Du côté de l'école primaire	p. 11
13 et 14 juillet 2004	p. 12
Sous le soleil les jeux du 14 juillet	p. 12 à 13
Halte aux cambriolages	p. 14
Jazz à TURNY	p. 15
Le centre de loisirs	p. 15
Nouveau portail à la salle des fêtes	p. 15
Infos du moto cross de TURNY	p. 16
Les pompiers en formation	p. 17
Moules frites des pompiers	p. 17
Club de l'amitié	p. 17
ADMR	p. 18
L'eau du Fays	p. 19
Les Amis du patrimoine	p. 19
Turny à la recherche de son passé	p. 20

TURNY DÉCLARE SA FLAMME...



Depuis le mois de Juin tout le courrier qui part de la Mairie a sa propre flamme. Toutes nos félicitations et tous nos remerciements à son créateur : Lionel Corgeron.

CJ

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Amis lecteurs, amies lectrices,

La sécheresse de l'année 2003 a mis à mal la ressource en eau dans beaucoup de régions françaises. En ce début novembre 2004, beaucoup de captages d'eau potable n'ont pas retrouvé leurs niveaux habituels et de sources leurs débits normaux.

A Turny, ce sont notamment les deux sources de l'étang de Linant, qui sont tarées, provoquant une baisse importante de son niveau d'eau. C'est également le ruisseau de Bas-Turny qui, pratiquement à sec, a alerté les riverains et la Mairie. Par ailleurs, en ce qui concerne l'eau potable, les deux captages qui alimentent le réseau de distribution de Turny sont à 50% en dessous des normes saisonnières. Ce phénomène entraîne des contraintes techniques et des surveillances exceptionnelles, afin de pouvoir continuer à satisfaire la demande des abonnés.

De mémoire de fontainier, ces niveaux et, en particulier celui du captage de Courchamp, qui alimente Turny, Bas-Turny, les Maraults, l'Hôpital, Linant et Courchamp, n'ont jamais été aussi bas. Certes, nous ne sommes pas en situation de crise et l'eau va continuer de couler à nos robinets. Je pense néanmoins qu'il convient de surveiller nos consommations, de stopper le gâchis et de respecter scrupuleusement les arrêtés de restriction de certains usages de l'eau potable qui sont pris, notamment en période de sécheresse. La préservation de la ressource en eau, y compris en ce qui concerne la qualité, est devenue un enjeu majeur. La nécessité de privilégier les démarches préventives pour garantir un approvisionnement pérenne et de qualité est un passage obligé pour chacun d'entre-nous, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Cordialement,

Le Maire,

Marie-Christine HENNON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2004

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANÇON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie CRUNELLE, Monsieur Yannic SANTANDREU ayant donné pouvoir à Monsieur Claude HUGOT.

Secrétaire de séance : Madame Corinne BOURGOIN.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 88 avril 2004 par Madame BEZANÇON.

Monsieur CHOLLET veut qu'il soit noté qu'il avait demandé à ce que le moto club soit relancé à propos de l'occupation du petit terrain et s'interroge si cela a été fait.

Madame le Maire lui répond que non et l'invite à fournir un modèle de courrier.

Madame BEZANÇON précise que des travaux sont en cours sur le terrain.

Monsieur FOUCHER précise qu'il remboursera le miroir sur le Hors Taxes.

Monsieur DELOUHANS indique qu'il n'est pas fait mention de la fourmière dont Monsieur SANTANDREU avait parlé.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix) avec les modifications ci-dessus. L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS AU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE BOEURS-EN-OTHE, CHAILLEY ET TURNY

La commune de CHAILLEY a aménagé un nouveau restaurant scolaire et a choisi JP LAURENT comme prestataire de service depuis le 1^{er} mai 2004. Les enfants de TURNY y sont accueillis depuis le 1^{er} juin 2004.

Les communes ont quelques différents en ce qui concerne le calcul des frais de scolarité.

Le Maire de CHAILLEY a proposé de désigner 2 délégués pour remettre à plat tout ce qui peut rentrer dans la participation financière des communes (entretien des locaux, frais de fourniture, frais du personnel...). Ce mode de calcul entrera en vigueur au 01/09/04. Il faut donc désigner 2 titulaires. Il serait bon également de désigner un suppléant.

Monsieur CHOLLET précise qu'il serait judicieux d'informer la commune de CHAILLEY de la nomination d'un suppléant. Madame HENNON et Monsieur CHOLLET présentent leur candidature au poste de titulaire. Madame BOURGOIN propose sa candidature au poste de suppléante.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) :

- les candidatures de Madame HENNON et de Monsieur CHOLLET aux postes de délégués titulaires
- La candidature de Madame BOURGOIN au poste de déléguée suppléante.

2/ PARTICIPATIONS DIVERSES

. YACESFATHLÉTISME

13 de nos enfants scolarisés au collège de St-Florentin font partie du club d'athlétisme.

Il nous est demandé une aide de fonctionnement. La commission a proposé 15 € par enfant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) l'attribution de 15 € par enfant pour le Club d'Athlétisme, soit 195 €.

. DÉROGATIONS SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil Municipal de St-Florentin par délibération du 10 mai 2004 a décidé de demander une participation financière aux communes extérieures qui sollicitent l'inscription d'un élève dans les écoles publiques de St-Florentin d'un montant de 1 053,99 € par élève et pour l'année scolaire.

Jusqu'à maintenant, des dérogations scolaires étaient accordées à partir du moment où elles n'engageaient aucun frais pour la commune.

À aujourd'hui quelques parents ont demandé une dérogation scolaire pour que leurs enfants suivent leur scolarité sur St-Florentin.

Les membres du Conseil engagent un débat concernant les dérogations scolaires et estiment que la commune a une école, une cantine et une garderie et de ce fait, n'a pas à accepter de dérogations scolaires qui entraîneraient des frais au détriment des élèves de la commune.

Monsieur CHOLLET suggère que les décisions à prendre aujourd'hui soient posées chaque année.
Madame le Maire demande au Conseil de passer au vote.

Le Conseil refuse à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) d'accorder une dérogation scolaire qui entraînerait une participation financière pour la commune.

Madame le Maire informe le Conseil de la demande d'une famille qui doit déménager et qui aimerait que leur enfant continue sa scolarité sur TURNY. Madame le Maire suggère une réponse négative car apparemment la commune où va habiter cette famille n'est pas favorable pour payer des frais de scolarité alors qu'elle a les structures d'accueil. De plus, si cette famille ne revenait pas sur TURNY, lorsque l'enfant ira sur CHAILLEY, les frais de scolarité seront facturés à TURNY comme c'est le cas actuellement pour une dérogation qui a été donnée il y a quelques années. Madame le Maire serait d'accord pour accepter les enfants des autres communes à partir du moment où la commune d'origine accepte de régler les frais et demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) d'accorder une dérogation scolaire pour accueillir des enfants d'autres communes à condition que la commune où habite la famille accepte de prendre en charge les frais.

. COLLÈGE PHILIPPE COUSTEAU : FINANCEMENT SÉJOUR

Le collège demande une participation financière pour une sortie nautique d'une semaine. Une élève de notre commune participe à ce séjour. La commission a émis un avis défavorable.

Le Conseil refuse à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) d'accorder un financement au collège Philippe Cousteau.

3/ RENOUVELLEMENT DES ENDUITS SUPERFICIELS

Suite à l'acceptation par le Conseil Municipal des devis estimatifs pour le renouvellement des enduits dans sa séance du 8 avril, la D.D.E. vient de nous adresser les devis définitifs :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT TTC EN €</u>
SCR	12 807,37 €
EUROVIA	13 281,46 €
SCREG	15 159,54 €
COLAS	15 258,03 €

Madame le Maire propose de retenir le devis le moins cher à savoir SCR pour 12 807,37 €. Madame BOURGOIN demande si une de ces entreprises a déjà travaillé pour la commune et si nous en sommes satisfaits. Il lui est répondu que oui et que le cahier des charges est le même pour toutes. Monsieur VIAUT indique qu'il est important d'avoir un cahier des charges avant de demander un devis.

Le Conseil retient à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) le devis de la société SCR pour un montant TTC de 12 807,37 €.

4/ TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Comme pour le renouvellement des enduits, le Conseil Municipal avait accepté les devis estimatifs des travaux de modernisation concernant le VC 9 à LINANT lors de la réunion du Conseil du 8 avril.

Les devis définitifs sont :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT TTC EN €</u>
MANSANTI TP	6 225,18 €
SCR	11 615,55 €
TRS	13 269,02 €
ROYER SARL	14 185,82 €

Certains membres du Conseil sont étonnés de voir une telle différence de prix entre MANSANTI et les autres entreprises et proposent que l'entreprise MANSANTI confirme son tarif. Madame le Maire ne voit pas l'intérêt de recontacter une entreprise qui a déjà été contactée par la D.D.E. qui contrôle avant de transmettre les devis. Monsieur HUGOT et Madame CORGERON sont du même avis. Madame le Maire propose de retenir le devis le moins cher à savoir MANSANTI pour un montant de 6 225,18 € TTC et demande de passer au vote.

Le Conseil retient à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) le devis de la société MANSANTI pour un montant TTC de 6 225,18 €.

5/ JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire indique au Conseil qu'il y a beaucoup de travail d'effectué actuellement sur le cimetière avec la procédure qui vient d'être mise en place, procédure très longue et très rigoureuse. Elle informe le Conseil que Madame CORGERON y passe beaucoup de temps et que la procédure n'est pas finie. Parallèlement à cela, la commission s'était penchée sur l'aménagement du Jardin du Souvenir. Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON pour présenter ce qui a été étudié par la commission du cimetière. Madame CORGERON a eu 7 devis et 2 entreprises qui n'ont pas répondu. Après plusieurs réunions, la commission a retenu 2 entreprises, l'entreprise CHARTREL, et LES JARDINS D'ALEXANDRE.

LES JARDINS D'ALEXANDRE, devis non complet par rapport à notre demande 2 995,00 € HT, soit 3 582,02 € TTC.

ETS CHARTREL, devis complet 4 904,65 € HT, soit 5 865,96 € TTC.

La commission a choisi l'entreprise CHARTREL qui reste conforme au cahier des charges demandé. Si la proposition est acceptée par le conseil municipal, une demande de subvention sera déposée au Conseil Général.

Le Conseil retient à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) le devis de la société CHARTREL pour un montant TTC de 5 865,96 € TTC et autorise Madame le Maire à monter un dossier de subvention.

6/ ACHAT BACS À FLEURS

Madame le Maire indique qu'il faut faire l'achat de 3 bacs à fleurs : 2 à L'HÔPITAL, 1 à COURCHAMP. Madame le Maire demande à Monsieur GALLOIS s'il s'est occupé de demander des devis. Celui-ci répond que non. Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de les commander au prix le plus bas identique ou sensiblement identique aux autres. Elle en profitera pour passer commande également de plaques de rues (31 bis et 16, Grande Rue).

Le Conseil donne à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) l'autorisation à Madame le Maire de passer commande des bacs de fleurs et des numéros de rues.

7/ INVESTISSEMENTS DIVERS

Madame le Maire indique que, pour la plupart, les travaux ont été réalisés.

. Changement du chauffe-eau d'un logement communal par l'entreprise JAULGELEC pour un montant TTC de 432,71 €.

Le Conseil valide ces travaux à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour un montant total TTC de 432,71 €.

. Raccord d'angle main courante école maternelle par LA FORÊT D'OTHE pour un montant TTC de 107,64 € ajouté à l'installation de la main courante pour un montant TTC de 188,97 € soit un montant total de 296,61 € TTC. Monsieur VIAUT ne prend pas part au vote.

Le Conseil valide ces travaux à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour un montant total TTC de 296,61 €.

. Acquisition de matériel pour les Sapeurs Pompiers Volontaires suite à la convention qui a été signée avec le SDIS. Madame le Maire indique que le SDIS s'est déplacé et a tout passé en revue afin de voir ce qu'il manquait. Afin que le centre de Sapeurs Pompiers Volontaires soit opérationnel, il a été acheté d'autres fournitures, hormis les gilets de signalisation. Avec l'accord de la Trésorerie de BRIENON, ces achats peuvent passer en investissement. Le montant de la facture des ETS LANGE se porte à 807,55 € TTC, le bon de commande d'achat groupé de l'habillement au SDIS à 643,86 € et celui du matériel à 358,80 €. Madame le Maire demande au Conseil de valider un montant TTC de 2 000,00 € d'achat.

Le Conseil valide les achats pour le centre des Sapeurs Pompiers Volontaires à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour un montant total TTC de 2 000,00 €, dont 807,55 € à régler aux ETS LANGE.

. Fourniture et pose d'une main courante pour le logement communal TURNY rez-de-chaussée par PHS pour un montant TTC de 242,65 €.

Le Conseil valide ces travaux à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour un montant total TTC de 242,65 € à régler à PHS.

. Informations

Madame le Maire informe le Conseil que la demande de subvention pour les panneaux n'était pas valable car le devis n'était pas assez élevé, elle a donc demandé à rajouter un panneau stop qui sera installé au Saudurant en remplacement de l'autre, ce qui fait que la demande de subvention a été acceptée. Un prix approximatif a été donné pour ce panneau de 250,00 € HT. A ce jour, le devis définitif n'est pas arrivé.

Monsieur VIAUT rappelle sa demande de panneau « interdiction de stationner ». Il est nécessaire d'acheter uniquement un panneau avec la bride.

Madame BOURGOIN demande un panneau d'affichage pour le Fays. Monsieur GALLOIS est dans l'attente d'une réponse du fournisseur et indique que la société COMAT lui avait proposé de changer seulement la porte.

Monsieur VIAUT se propose de demander un panneau plexi chez GOURMAND.

Monsieur FOUCHER pense qu'il faudrait changer l'emplacement de ce panneau d'affichage.

Madame le Maire conclut que si aucune solution de réparation n'est possible, il en sera commandé un.

Madame CORGERON propose de faire établir un devis par une entreprise et de le soumettre aux assurances dans le cadre d'un bris de glace. Celle-ci se renseignera auprès de GROUPAMA.

Madame le Maire informe le Conseil que l'abri bus du Fays a été repeint.

8/ INSTALLATION PORTAIL SALLE DES FETES

Le sujet était resté en attente suite à la mise en place de la clôture de la salle des fêtes.

Madame CORGERON présente 3 devis et fait lecture des descriptifs :

- GAUDRY portail fer	pour un montant TTC de	2 056,50€ TTC
- PHS portail en acier avec grillage	pour un montant TTC de	2 620,44€ TTC
- FORET D'OTHE portail bois, grillage à rajouter	pour un montant TTC de	3 006,74€ TTC
- VAL d'ARMANCE portail bois + grillage	pour un montant TTC de	3 205,28€ TTC
- VAL d'ARMANCE portail fer	pour un montant TTC de	2 140,84€ TTC

La commission a choisi le portail en bois et a donc étudié les devis de la FORET d'OTHE et du VAL D'ARMANCE et a retenu le VAL d'ARMANCE.

Monsieur CHOLLET demande si la commission des bâtiments a vu ce qui lui était proposé. Il lui est répondu que non.

Madame CORGERON indique que la commission a retenu le VAL d'ARMANCE car tout est fourni, y compris le grillage qui n'était pas proposé par la FORET d'OTHE.

Madame le Maire propose de passer au vote. Monsieur VIAUT n'y prend pas part.

Le Conseil retient à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le devis de la société VAL d'ARMANCE pour un montant TTC de 3 205,28 € TTC.

9/ REFECTION CHARPENTE LOGEMENT COMMUNAL LINANT

Madame CORGERON indique au Conseil que certaines parties de la charpente de l'ancienne école de Linant sont en très mauvais état et que des entreprises ont été contactées pour envisager les réparations. Elle fait passer aux membres du Conseil des photos.

Monsieur VIAUT, qui s'est rendu sur place, prend la parole et fait un descriptif de l'état de la charpente et pense que ce sera une fois démontée que la solution idéale pourra être trouvée.

Madame CORGERON donne lecture des devis. Monsieur VIAUT indique qu'il a oublié dans son devis d'inscrire la partie en zinc mais que le prix en tient compte. Il pense qu'il faut apporter des modifications dans la construction pour une meilleure qualité à l'avenir.

Monsieur DELOUHANS propose de rédiger un cahier des charges. Monsieur VIAUT pense qu'il faudrait se rendre à plusieurs sur place pour voir ce qui peut être fait.

Madame le Maire propose de reporter ce sujet et que Monsieur VIAUT participe à une reconvoque des artisans pour de nouveaux devis. Celui-ci s'occupera de prendre les rendez-vous et prévendra Madame CORGERON.

Monsieur VIAUT retire son devis afin d'être plus objectif dans le choix des artisans.

Le conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour ce report.

10/ AMENAGEMENT COIN CUISINE PETITE SALLE DES FETES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des multiples problèmes rencontrés avec cet aménagement de la petite salle des fêtes, problèmes à ce jour résolus excepté l'installation de la cuisine.

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON qui résume les différents problèmes rencontrés.

Monsieur HOUFFLIN a posé l'évier, fait les canalisations.

Mais, actuellement la petite salle n'est pas utilisable et n'est donc plus louée.

Dans l'urgence, une entreprise s'est rendue sur place pour voir l'importance des travaux et a fourni un devis pour refaire quelque chose de convenable.

Madame CORGERON fait lecture de ce devis en expliquant la nouvelle installation pour un montant de 779,79 € TTC.

Devis auquel il convient de rajouter la facture de PHS pour un montant TTC de 395,87 € (intervention lave main Mairie comprise).

Il est demandé au Conseil s'il accepte de réaliser les travaux tels que décrits pour un montant de 779,79 € TTC et de passer la facture de PHS pour un montant de 395,87€ TTC en investissement.

Le Conseil vote

11 voix pour

1 abstention (M. DELOUHANS)

1 contre (M. CHOLLET)

11/ INSTALLATION WC LOGEMENT COMMUNAL LINANT

Il a été demandé un devis à 2 artisans :

BCENTREPRISE pour un montant TTC de 424,27 € TTC

PHS pour un montant TTC de 400,90 € TTC

Madame le Maire propose de retenir le devis le moins cher.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) et retient le devis de PHS pour un montant TTC de 400,90 € TTC.

12/ RENOVATION MAIRIE

La commission s'est réunie pour essayer d'arrêter les derniers points.

La commission a émis des souhaits supplémentaires et à ce jour, tous les devis n'ont pas été transmis.

Madame CORGERON indique que l'entreprise JAULGELEC n'est pas satisfaite car elle estime qu'à partir du moment où elle a fourni un devis elle devrait faire les travaux.

N'ayant pas tous les devis et vu la complexité de l'étude à faire, Madame CORGERON propose de reporter au prochain Conseil le dossier de rénovation de la Mairie.

Madame le Maire accepte et le Conseil vote.

Le conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour ce report.

13/ ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES (APPELS D'OFFRES ET MARCHES PUBLICS)

Madame le Maire expose la proposition du Conseil Régional d'adhérer au groupement de commandes conçu pour réunir l'ensemble des collectivités publiques de Bourgogne sur une même plate-forme informatique et dédiée aux marchés publics. L'accès serait gratuit pour tous les montants inférieurs à 230 000.00 € HT et coûtera 100.00 € environ par consultation pour tous les montants supérieurs.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) l'adhésion au Groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

14/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DELOUHANS prend la parole et indique le mauvais état des fenêtres du logement de l'ancienne école de Linant dont une fenêtre avec un carreau de cassé. Madame CORGERON lui répond que ce n'est pas à la commune de changer les carreaux.

- Monsieur DELOUHANS indique que, lors de la précédente municipalité, il lui avait été proposé de changer les fenêtres.

- Monsieur VIAUT demande si la chaufferie de l'autre logement de Linant n'est pas dangereuse. Madame le Maire indique que tous les ans celle-ci doit être vérifiée et que, jusqu'à maintenant aucun danger n'a été signalé.

- Monsieur DELOUHANS indique que la commune, en tant que propriétaire, devrait réaliser certains travaux comme des nouvelles fenêtres pour permettre des économies de chauffage.

- Monsieur VIAUT indique qu'il faut donner de la valeur au patrimoine.

Madame le Maire insiste sur la lourdeur de la tâche confiée à Madame CORGERON tant à propos des bâtiments que pour le cimetière et qu'il n'est pas possible actuellement d'en demander encore plus.

- Monsieur DELOUHANS propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission les fenêtres et la chaufferie des logements de Linant.

- Monsieur VIAUT indique que le Conseil s'y prend mal. Madame le Maire lui répond que tous les conseillers sont convoqués aux commissions, que peu se déplacent. Monsieur VIAUT indique que les méthodes de travail ne sont pas bonnes, que le travail n'est pas fait dans le bon sens pour être efficace. La commission devrait se réunir pour définir les travaux à réaliser, puis définir un cahier des charges et ensuite demander des devis.

- Entre Monsieur GALLOIS et Madame le Maire s'engage un débat où Monsieur GALLOIS reproche à celle-ci que les travaux à réaliser ne sont pas forcément décidés par tous et que les commissions devraient débattre des travaux à engager avant de faire établir des devis ainsi cela permettrait d'avancer plus vite. Madame HENNON dit que ce n'est pas vrai. Monsieur GALLOIS prouve par l'exemple, conseil à l'appui, que c'est faux, exemple la salle du Conseil.

Monsieur GALLOIS précise que lorsqu'il entend parler travaux les devis sont parfois déjà faits, il donne l'exemple pour l'entreprise ALAIN PAIN en ce qui concerne les travaux à réaliser de la salle du Conseil.

Madame le Maire lui répond qu'il était informé puisqu'ils avaient rencontré l'artisan ensemble. Monsieur GALLOIS répond que c'est lui qui avait rendez-vous pour des tables et que c'est Madame HENNON qui s'est imposée au rendez-vous. Monsieur GALLOIS a dit qu'il n'avait pas relancé l'entreprise car face à l'avancée des travaux, ce n'était pas urgent.

- Monsieur DELOUHANS insiste sur le fait qu'il faut changer de méthode de travail et prend l'exemple du préau et de la clôture qui sont en pourparler depuis 2 ans. Madame le Maire répond que le projet a été bloqué du fait de l'obligation d'une signature d'architecte sur les plans qui est très onéreuse. Monsieur DELOUHANS s'est renseigné et c'est le maître d'œuvre qui se charge d'obtenir une signature de l'architecte et si celui-ci appose sa signature c'est naturellement après avoir vérifié le dossier car sa responsabilité est engagée. Monsieur DELOUHANS pense que la commune est dans l'illégalité du fait qu'elle a touché une subvention et que ce n'est pas fait. Madame le Maire rassure Monsieur DELOUHANS en lui expliquant que la commune n'est absolument pas dans l'illégalité et explique le fonctionnement d'une subvention. A aujourd'hui la commune a touché un pourcentage de la subvention, la totalité étant touchée sur présentation des factures lorsque les travaux sont définitivement finis.

. Festival en Othe

Madame le Maire donne la parole à Madame BOURGOIN. Madame BOURGOIN informe le Conseil que le Festival en Othe se tiendra le 23 juillet pour un spectacle de trio jazz avec plusieurs instruments. Il avait été proposé au Festival en Othe que le spectacle se déroulerait à l'église mais cela ne leur convient pas. Le spectacle étant payant il ne peut pas se dérouler en plein air. En accord avec le Centre de Loisirs, le spectacle se déroulera à la salle des fêtes à 20 H 45. Madame le Maire reprend la parole pour demander au Conseil de prendre une délibération pour un montant de 1 000,00€.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) pour recevoir le Festival en Othe le 23 juillet 2004 pour un montant de 1 000,00 €.

. L'Association des Maires Ruraux de France se bat pour maintenir les services postaux dans les communes et demandent à toutes les communes d'adopter une motion et de la transmettre au Préfet du département. Monsieur CHOLLET demande ce que dit la motion. Madame le Maire en commence la lecture mais devant la longueur du texte, le Conseil Municipal demande à s'en tenir au résumé. En fait il s'agit d'assurer la présence postale dans les communes.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne afin d'assurer la présence postale territoriale.

. ADMR

Information d'une réunion qui se tiendra le 29 juin 2004 à 19 H 30 à St-Florentin.

. Autres informations

. Courrier reçu le 27 mai de Monsieur Alain MARTAUD de CHAINQ concernant 2 dépôts de déchets sur la voie romaine. Madame le Maire s'est rendue sur place.

Monsieur DELOUHANS explique qu'il est allé à la décharge de Duchy et que cela lui a coûté 22 € pour une petite remorque. Cela devient un réel problème et les gens vont de plus en plus déposer leurs ordures un peu partout.

. Madame le Maire laisse la parole à Madame CORGERON qui informe le Conseil de la venue d'un architecte du Patrimoine concernant les travaux à l'Eglise et fait lecture du courrier reçu. Il propose de réaliser une étude préalable de la rénovation de l'église, gratuitement, pour son concours. Rendez-vous est pris pour lundi

. Les registres de l'état civil ont été restaurés.

. Aucune subvention n'est accordée pour l'achat de la sonorisation.

. Pas de Dotation Globale d'Equipement dans l'immédiat pour les travaux de Mairie à moins de commencer les travaux après la 2^{ème} session 2004 ou la session de 2005. Au titre de la Dotation Globale d'Equipement, 2 dossiers ont été déposés : en n° 1 la Mairie et en n° 2 l'école. La Dotation Globale d'Equipement sera peut-être versée pour le préau et la clôture si les travaux ne sont pas commencés avant l'accord de subvention.

. Subvention de 40 % accordée pour les abris-bus.

Madame le Maire en profite pour remettre la commande à Monsieur VIAUT, retenu pour la construction de ces abris-bus. Celui-ci indique ne pas pouvoir commencer les travaux avant 2005 sans planifier plus précisément.

Monsieur VIAUT a demandé si les abris-bus sont considérés comme une construction ou du mobilier pour les assurances. A se renseigner.

. Démission de Monsieur GALLOIS de son poste d'Adjoint

Madame le Maire donne lecture du courrier remis en Mairie ce jour à 16 H 15 par Monsieur GALLOIS et dont elle a eu connaissance à 16 H 45. Elle lui indique qu'elle aurait aimé pouvoir y répondre et qu'il est culotté voire autoritaire de

présenter sa démission 4 H 00 avant le Conseil en y annexant une lettre qui mérite une réponse et des questions alors que l'on peut deviner à moins qu'on ait calculé que le destinataire n'aurait pas le temps de répondre. Monsieur GALLOIS répond qu'il n'a pas exigé que sa lettre soit lue au Conseil de ce soir.

Madame le Maire lui répond qu'elle ne se serait pas risquée de ne pas le faire et reprend son intervention.

Monsieur GALLOIS répond « vous ne l'auriez pas fait, j'aurais seulement annoncé que je démissionnais ».

« C'est priver, en essayant de ne pas en avoir l'air, le destinataire de son droit de réponse dans la même séance de Conseil Municipal, laissant aller ainsi jusqu'à la réponse officielle les suppositions les plus douteuses, voire les plus malveillantes. »

Monsieur GALLOIS lui répond qu'il l'avait déjà prévenu de sa volonté d'être relevé de ses fonctions d'adjoint aux finances.

« Cela m'interroge sur les méthodes démocratiques dont vous semblez vous prévaloir ?

Des mots très durs sont utilisés qui méritent d'être appuyés d'exemples pour être véritablement retenus. Je veux parler des mots « supercherie, abus, contradiction, tournoiement, etc...

Tout accusé a droit à se défendre. J'aurais souhaité bénéficier du temps nécessaire pour préparer ma défense et la présenter lors de la même séance du Conseil Municipal la voir insérer dans le même procès-verbal et dans le même bulletin.

Votre démarche m'en a empêchée probablement volontairement.

Concernant la rigueur et l'efficacité de l'instance dirigeante de la commune, je vous renvoie vers tous nos partenaires, trésorerie, préfecture, fournisseurs, SDIS, etc... afin d'apprendre à savoir.

Je vous ferai très probablement part de mes questions par la suite » .

Madame le Maire lui dit « qu'il n'a pas digéré pour le budget ». Monsieur GALLOIS répond qu'il n'a pas pu prendre part au budget alors qu'entre janvier et mars, il a renouvelé plusieurs fois sa demande. Il lui est répondu qu'il avait carte blanche pour prendre les documents en Mairie et faire son budget et qu'il aurait pu comparer. Monsieur GALLOIS répond que ce n'est pas une méthode de travail et qu'il faut travailler ensemble. Madame HENNON dit qu'il y a eu des problèmes informatiques.

. Madame CORGERON prend la parole pour demander si le Patrimoine peut vendre dans les vide greniers les vieux livres non utilisés par la bibliothèque

Madame CORGERON ne prend pas part au vote

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour autoriser le Patrimoine à vendre les anciens livres de la bibliothèque sur des vide greniers.

. Monsieur CHOLLET veut savoir si la sonorisation, qui a donné satisfaction, reste uniquement une utilisation communale ou pourra être prêtée aux habitants de Turny. Il paraît difficile à l'ensemble du Conseil Municipal de prêter sans risque ce type de matériel. Le Conseil Municipal décide d'en attribuer l'usage à la commune, aux écoles, aux associations ainsi que pour l'Eglise.

Il faut nommer 2 responsables et former un employé communal. Messieurs GALLOIS et DELOUHANS se proposent pour en être responsables et formeront Monsieur CORDIER.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 00 H 50.

Annexe à la lettre de démission du 17 juin 04

Le conseil municipal m'a élu en octobre 2002, adjoint chargé du matériel après la démission de Pascal Guénot. J'ai ensuite été chargé des finances après la démission d'Alain Fromont, qui n'a pas été remplacé. Aujourd'hui, j'ai décidé de quitter ces fonctions tout en restant conseiller.

Je suis donc le 3^{ème} adjoint à démissionner en 3 ans, est-ce le hasard ou la difficulté à exercer cette fonction ?

Je me suis jusqu'ici efforcé de réaliser la mission qui m'a été confiée, avec ses difficultés, ses exigences, la rigueur et la transparence nécessaire et le temps parfois difficile à trouver. J'ai étudié et mené à son terme, avec l'équipe municipale, des projets pour lesquels je n'ai aucun regret. Je l'ai fait parce qu'il me semblait nécessaire de le faire selon une méthode rigoureuse que je me suis efforcé de suivre et qui me semble encore la plus appropriée.

La charge d'adjoint aux finances n'a été qu'une supercherie. Mon action s'est résumée à signer les factures et les mandats visés précédemment et en détail chaque fois par le maire. Quant à l'établissement des budgets, ils ne me furent présentés qu'au tout dernier moment ne permettant pas de poser ma pierre à l'édifice et évinçant par ce fait, toutes remarques constructives. Il est évident que je n'aurai pas pris les mêmes orientations budgétaires.

Aujourd'hui, il ne m'est plus possible d'exercer cette mission en toute sérénité. La confiance qu'il est nécessaire d'avoir avec le maire n'est plus là. Trop d'abus, de contradictions, de tournoiements imposés m'empêchent, est-ce volontaire, de réaliser les projets en cours.

J'ai émis, il y a quelques mois, le désir d'être relevé de mes fonctions d'adjoint aux finances, sans engendrer aucune réaction, ni demande d'explications.

Département de l'Yonne

Mairie de TURNY

(89570)

Objet : **Location parcelle**

COMMUNIQUE

La commune de TURNY met en location une parcelle de pré d'1 ha 50 référencée ZX 37 « les Oiseaux » au Fays.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser une demande écrite en Mairie pour le **30 novembre 2004**.

Turny, le 19 novembre 2004

Le Maire,

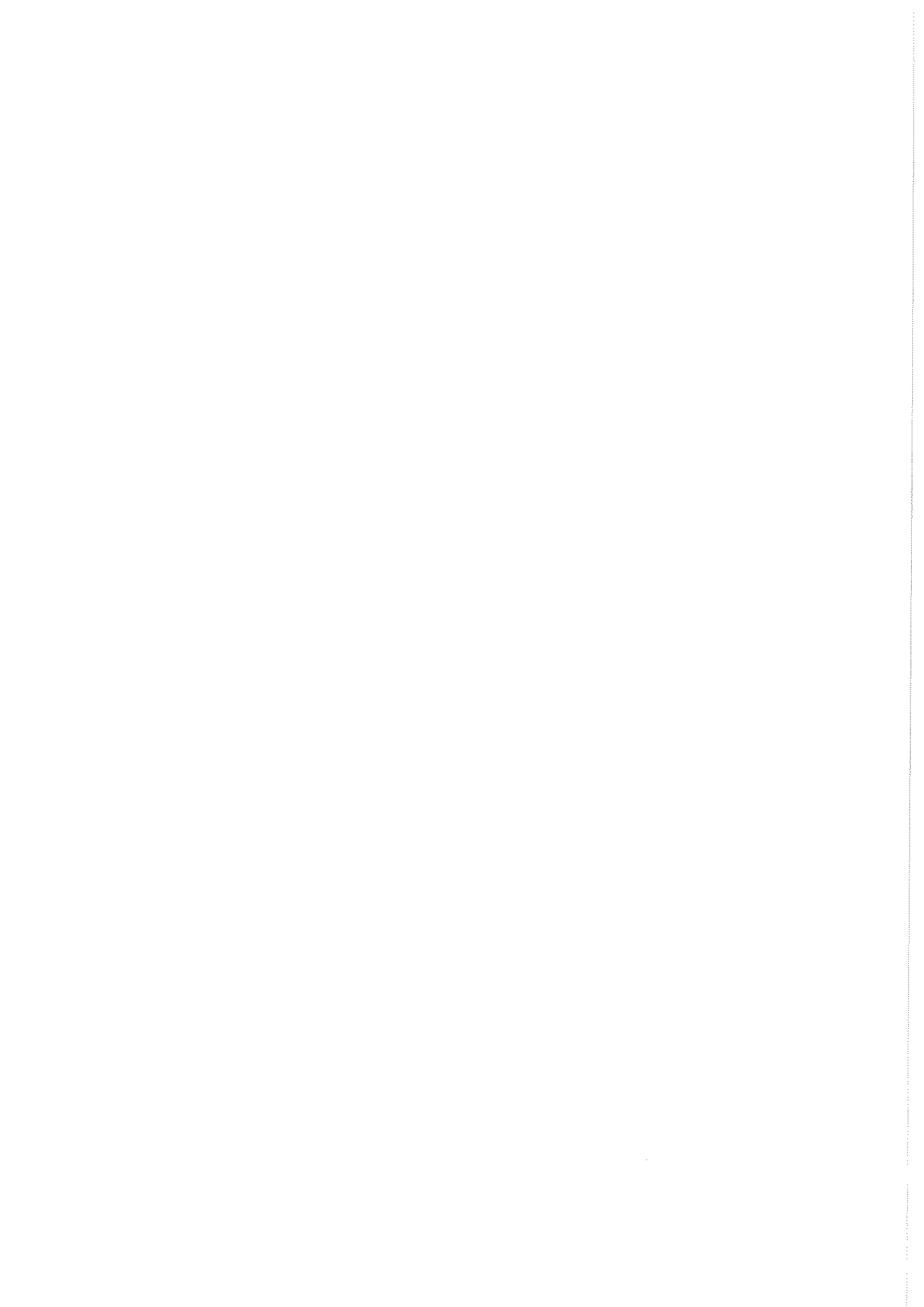
Mme Marie-Christine HENNON



Place de la Mairie- 89570 TURNY

☎ 03.86.35.10.99

Fax 03.86.35.00.00



Département de l'Yonne

MAIRIE DE TURNY

(89570)

Informations municipales

Quelques dates à retenir

Samedi 11 Décembre 2004 à 15H, à la salle des fêtes de Turny, vous êtes tous invités au spectacle de Noël. Un goûter sera ensuite offert aux enfants. Le Père Noël nous a annoncé sa visite.

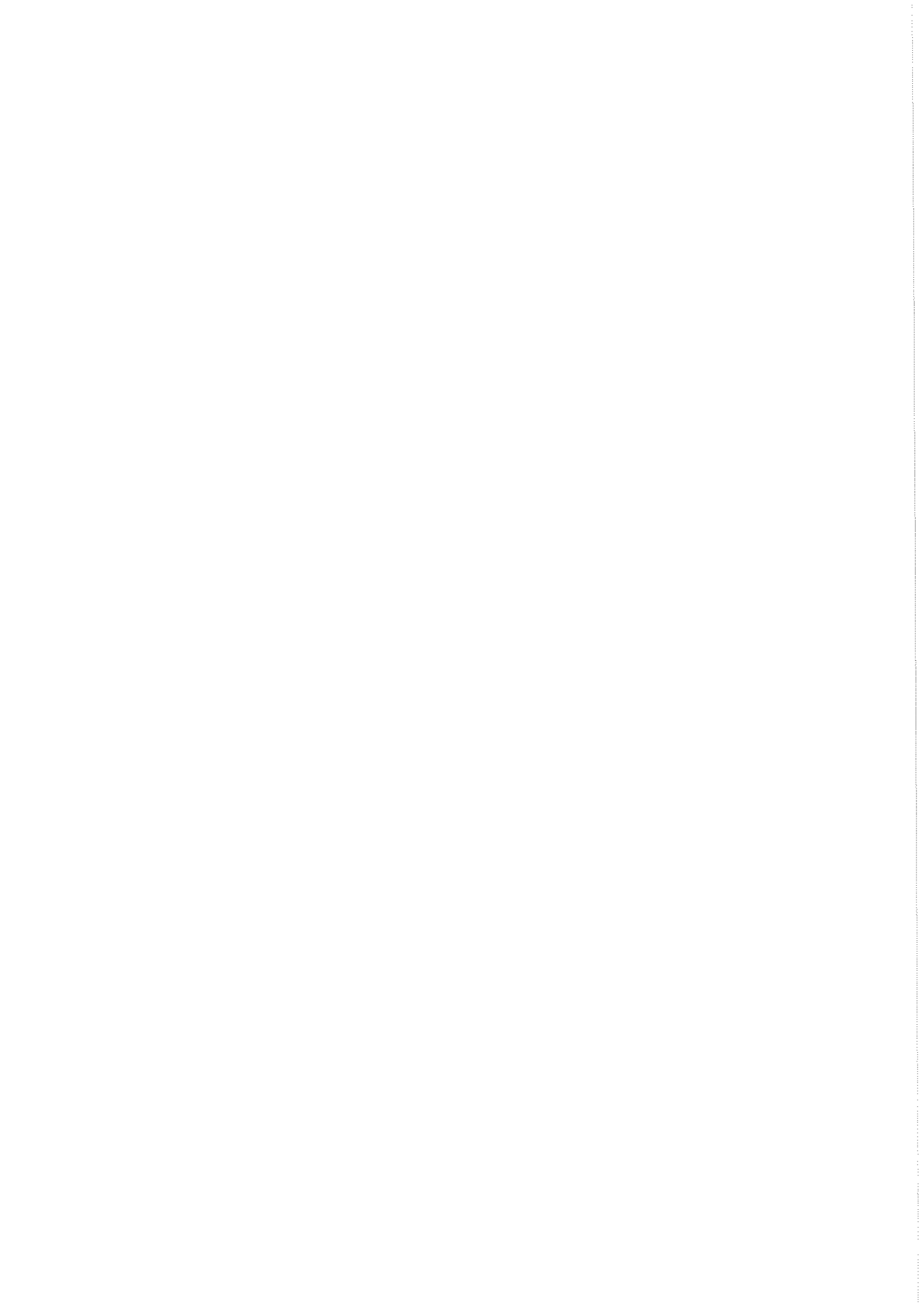


Les colis de Noël offerts aux personnes de plus de 70 ans, ayant leur résidence principale à Turny, seront distribués par les pompiers de Turny et les membres du CCAS, le samedi 18 et le dimanche 19 décembre 2004.



Les vœux du maire et la traditionnelle galette des rois nous réuniront, le dimanche 09 janvier 2005 à 16H, à la salle des fêtes de Turny.

Remise des prix des concours des maisons fleuries et des maisons décorées de Noël. A bientôt. Bonne fin d'année.



Vous entendrez, je n'en serais pas surpris, que je suis exigeant et susceptible. Exigeant, certes, mais peut-on se passer d'exigence et de rigueur dans cette fonction, qui concerne la vie communale et l'argent du contribuable? Susceptible, parfois il est vrai. C'est, je pense, le revers de la médaille lorsque l'on prend les choses trop à cœur et que les dossiers tournoient, louvoient sans aboutir. Le manque de clarté, de netteté m'irrite.

Aujourd'hui, j'ai décidé de ne plus être adjoint, ce n'est pas un coup de tête mais une décision mûrement réfléchie. Je reste, malgré tout, conseiller municipal et je continuerai ainsi à participer à la vie communale. Je suis conscient que beaucoup de choses restent à faire, quelques dossiers sont en cours, je pourrai y travailler au sein des commissions et du conseil, et les exposer en détails à qui les reprendra, si quelqu'un les reprend. J'ai le regret de ne pas avoir pu mener jusqu'à son terme la mission passionnante qui m'a été confiée.

A ma connaissance, Gisèle Corgeron et Corinne Bourgoin restent adjointes, je peux les assurer de mon soutien, bon courage à elles.

Stéphane Gallois

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans notre précédente édition nous relations le départ de Mme Florence TASSIGNON pour l'école de NEUILLY. Nous avons donc le plaisir d'accueillir une nouvelle enseignante depuis la rentrée de Septembre Mme Karine RAMILLON.

Turny Notre Commune : *Qu'est-ce qui vous a incitée à venir enseigner dans notre commune ?*

Mme Ramillon : Je cherchais un lieu de travail proche de mon domicile, j'ai donc saisi l'opportunité de la mutation de Mme TASSIGNON pour demander et obtenir ma nomination pour TURNY.

TNC : *Quelle est la composition de votre classe cette année ?*

Mme Ramillon : Au moment de ma demande, je pensais avoir un CE1-CE2 comme c'était le cas l'an passé. Pour des raisons de répartition des effectifs au niveau du regroupement pédagogique avec Chailley et Boeurs en Othe, il a été décidé que cette année Turny accueillerait des CP et des CE1. Cela permet de n'accueillir que des enfants de la commune et limite ainsi les transports pour les enfants de Chailley et Boeurs. Il y a 13 élèves en CP et 7 en CE1.

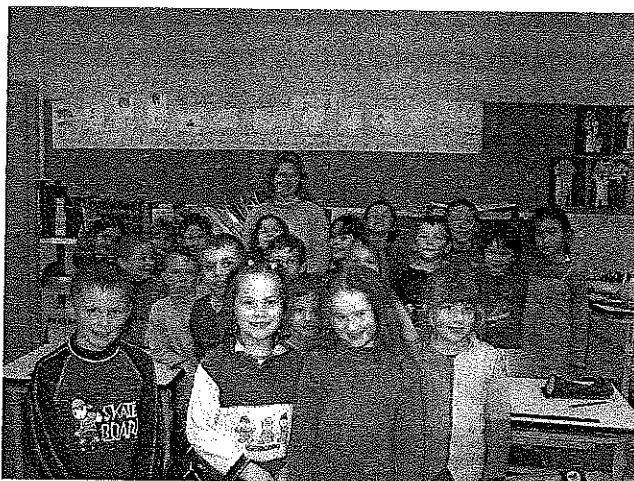
TNC : *Que pensez-vous des conditions de travail à TURNY ?*

Mme Ramillon : Les conditions matérielles sont excellentes. Les locaux ont été refaits à neuf récemment, une clôture a été implantée à la rentrée (ce qui permet d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants), un préau est en projet et la Mairie est à l'écoute de toute demande.

TNC : *Avez-vous des projets particuliers pour cette année scolaire ?*

Mme Ramillon : Les projets se définissent selon les besoins des enfants. Ainsi, par exemple, c'est au fur et à mesure du déroulement de l'année que j'adapterai les sorties scolaires aux thèmes de travail. Dans l'immédiat nous participerons à un spectacle de marionnettes à Chailley en décembre.

TNC : *Nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions et vous souhaitons bon courage pour prendre soin de nos « petits », même si nous savons qu'ils ne sont pas toujours de petits anges.*



Karine Ramillon au milieu de «sa couvée» 2004-2005

RETENEZ CES DATES!

Samedi 26 Février: Bal costumé des écoles à la salle des fêtes de TURNY.

Samedi 2 Avril: Loto des écoles à la salle des fêtes de CHAILLEY.

ET DU CÔTÉ DE LA MATERNELLE ?

Cette année Mme Céline JEANDARME accueille 22 élèves répartis sur trois niveaux:

7 En Petite Section,
10 en Moyenne Section,
5 en Grande Section.

Bonne année scolaire à tout ce petit monde!

CJ

13 et 14 JUILLET 2004

Près de 300 personnes se sont réunies pour la retraite aux flambeaux.



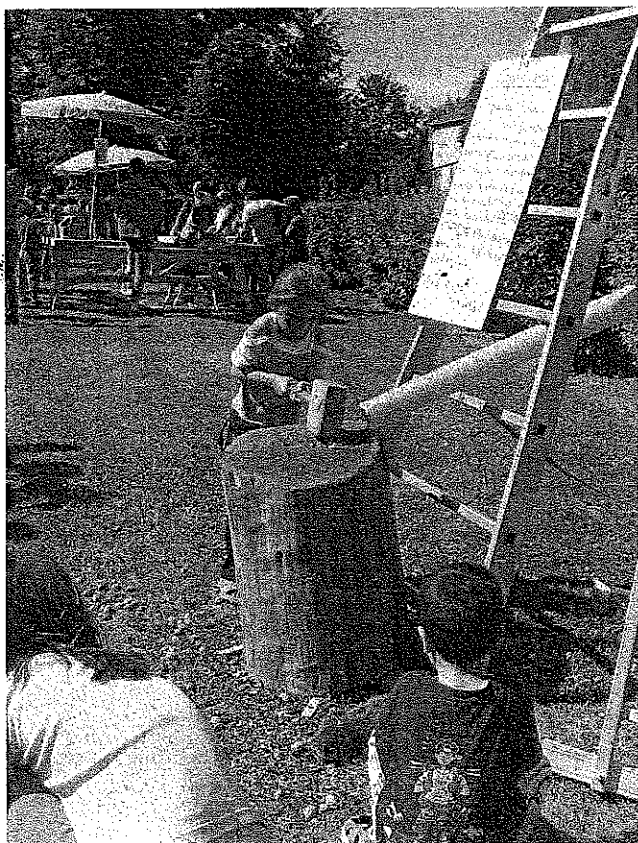
L'opération «Carambar» a été un succès. les bâtons des lampions ont été rapportés.



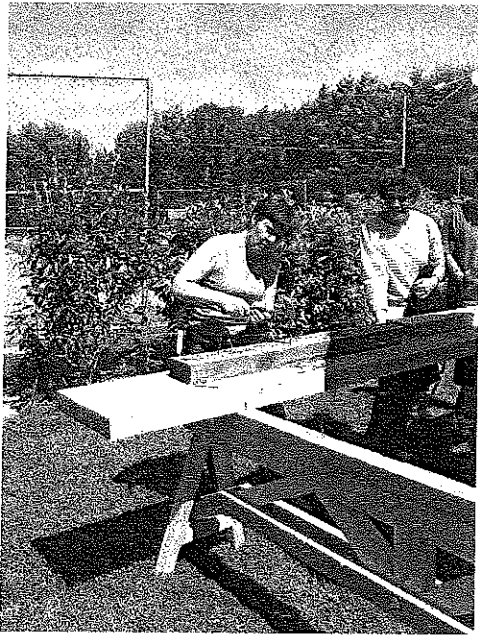
Après les lumières des lampions chacun a pu apprécier le feu d'artifice puis danser avec l'orchestre Génération 90

SOUS LE SOLEIL LES JEUX DU 14 JUILLET

Et hop, une noix cassée!
Attention aux doigts!



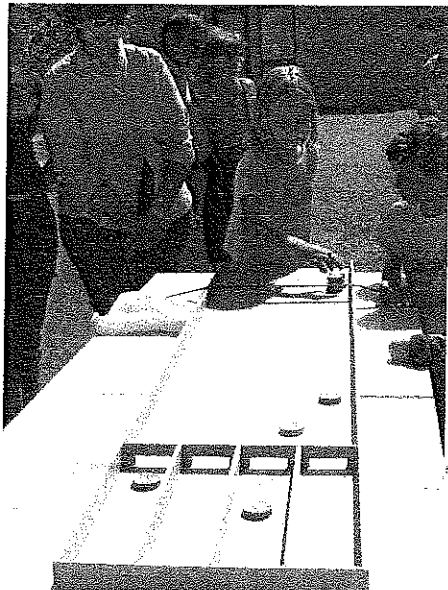
Classique, mais avec toujours autant de succès: la pêche aux cadeaux.



Le concours de l'enfonce clou.



À la pêche aux truites!



Il faut beaucoup d'adresse pour mettre les palets à la bonne place.



Attention à l'omelette...



La loterie des dames toujours très attendue.

...Après la remise des prix des concours, chacun a pu se retrouver autour du verre de l'amitié...

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la bonne réussite de la journée et aux habitants d'être venus si nombreux. Si des personnes sont intéressées pour tenir un stand l'année prochaine, elles seront les bienvenues.

CB et MB

HALTE AUX CAMBRIOLAGES

AIDEZ LA GENDARMERIE A VOUS PROTEGER

PRÉVENTION

Afin de prévenir tout vol dans votre résidence, que ce soit en votre présence (notamment la nuit), ou en votre absence, n'oubliez pas votre rôle important pour **la sécurité passive** de vos biens, dans de nombreux cas réels, l'application des mesures suivantes aurait permis d'éviter un préjudice conséquent :

- présence de «double verrou » aux issues avant et arrière (un mur de 2 m de haut n'arrêtera pas des malfaiteurs déterminés)
- portes de garages, caves, sous-sol et fenêtres fermées en votre absence
- clefs de véhicule, papiers d'identité, cartes bancaires et chèquiers non posés en évidence dans votre domicile, de jour ou de nuit

Soyez vigilant, solidaire, et faites preuve de civisme

N'hésitez plus !

Prévenez la gendarmerie de tout fait ou comportement particulier non habituel en le signalant au 17 ou en contactant directement les gendarmes de votre communauté de brigades par le numéro 03 86 56 13 17.

Habituez-vous à être précis

Le descriptif de la voiture (marque, type, couleur et immatriculation), le signalement (corpulence, âge, tenue vestimentaire) des personnes impliquées faciliteront la recherche immédiate des auteurs.

Sur les lieux ne touchez à rien et évitez de pénétrer dans les pièces visitées pour permettre le relevé d'indices, et attendez le passage des gendarmes pour commencer à évaluer le préjudice (dégâts, objets dérobés).

Le dépôt de plainte avec le détail du préjudice (inventaire précis) peut intervenir les jours suivants.

L'urgence est d'abord la diffusion des faits commis à votre préjudice

Pour votre aide, mais aussi pour de simples conseils, avec la gendarmerie, l'association départementale d'aide aux victimes «ADAVIRS3 » à SENS peut vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches: téléphone 03.86.95.35.98.

La sécurité active s'applique en revanche plus particulièrement face au démarchage au domicile et dépannage en tout genre. A moins de connaître la personne que vous attendiez, avant d'ouvrir, demandez des précisions, demandez si la mairie a été avisée, votre vigilance gênera toujours cet homme ou cette femme qui comprendra qu'ici les citoyens sont solidaires et observateurs. En l'absence de votre voisin, simplement depuis votre fenêtre, appelez celui ou celle que vous ne connaissez pas et qui se trouve dans sa cour, cela suffit bien souvent à déstabiliser.

RÉACTION

Dès la commission d'un fait, ou simple témoin, avisez aussitôt le 17.

Le centre opérationnel de la gendarmerie a la capacité de diffuser plus rapidement l'information à toutes les unités de gendarmerie et de police déjà présentes sur le département, tout en sollicitant l'intervention d'une patrouille de la communauté de brigades de votre secteur.

C'est ensemble, dans le cadre d'un réel partenariat élu, citoyens et services de gendarmerie, que nous progresserons dans la lutte contre la délinquance.

JAZZ À TURNY

Dans le cadre du Festival en Othe, nous recevions, le vendredi 23 juillet 2004, un spectacle de jazz avec « un certain trio »

Le Festival en Othe programme environ 150 artistes pour 30 spectacles variés et parfois insolites dans des villes et villages de notre petite région. Ces communes volontaires participent matériellement et financièrement à ce festival. Cette année, Turny accueillait un spectacle très différent de celui de l'an passé. Le style de musique proposé, du jazz, est souvent considéré comme marginal voire de la musique pour « initiés » amenant un avis souvent tranché du « j'aime beaucoup » ou « je n'aime pas du tout ». Certes, rares sont ceux qui écoutent et apprécient couramment le jazz, mais peut-être était-ce l'opportunité de le découvrir à notre porte ?

Un Certain Trio est, comme son nom l'indique, un groupe de trois musiciens. Hervé Bourde (flûtes, saxophone, piano) est le compositeur du groupe. Il a enregistré un disque avec Karim Touré (percussions, djembé, senza).



Le dernier arrivé au sein du groupe Anthony Marschutz (clarinettes, cor de basset, clarinette basse) est, lui aussi, compositeur. Ils nous ont livré deux heures de musique sur des rythmes variés et des solos décapants.

Seulement 70 personnes étaient présentes lors de ce concert dont une dizaine de Turny. L'expérience jazz qui nous a été proposée ne sera, je pense, pas renouvelée dans notre commune. Mais peut-on espérer une programmation plus en adéquation avec les goûts des habitants ? Faut-il ne plus inviter le Festival en Othe sur notre commune ou être plus actif pour pouvoir espérer

choisir le spectacle que nous inviterons ? Votre conseil municipal se posera, j'espère, ces questions pour l'année 2005.

S. G.

LE CENTRE DE LOISIRS



En route pour Nigloland...

111 enfants des différentes communes : Lasson, Sormery, Neuvy-Sautour, Beugnon, Soumaintrain et Turny et 9 de villages extérieurs à celles-ci ont bénéficié du centre de loisir cet été, parmi eux 30 enfants de Turny. Du lundi 19 au vendredi 23 juillet, à Turny, de multiples activités ont été organisées : pâte à sel, peinture, jeux, pâtisserie, fabrication d'objets... Le temps fort de cette semaine étant la sortie à Nigloland.

GC et CB

UN NOUVEAU PORTAIL À LA SALLE DES FÊTES

Nous avons entrepris dès le début de notre mandat de sécuriser les abords de la salle des fêtes côté ru par la pose d'un grillage évitant aux enfants qui échapperaient à la surveillance des adultes de tomber dans l'eau. Il restait à gérer l'accès, c'est maintenant chose faite avec la pose d'un portail bois et d'un portillon ouvrant sur le chemin de ronde (voir le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2004).

CJ



INFOS DU MOTO CLUB DE TURNY

Le moto-club de Turny compte 50 licenciés moto de 6 ans à 56 ans.

Voici les activités de quelques pilotes du club au cours de l'année 2004 :

- participation au championnat départemental de moto cross avec 1 course dans l'Aube (Bar sur Seine) et 1 dans la Nièvre (Brassy), ces deux clubs font le championnat de l'Yonne.

- Le 21 mars 2004 organisation d'un stage UFOLEP sur le circuit de La Pincette.

- Changement de président, le nouveau président est M Reynald Parigot de Venizy.

- 1^{er} Août 2004 : organisation de la course du moto club de Turny avec la participation de 217 pilotes toutes catégories confondues.

- Un pilote du moto club de Turny participe à quelques rallyes, il est licencié au club avec ses deux fils : M Minnaux Pascal a participé aux rallyes suivants :

. Dakar 2004 (classé 60^{ème})

. Nord Patagonie 2004 (classé 16^{ème})

. Maroc (classé 17^{ème})

Et en prévision :

. Turquie

. Egypte

. Argentine

- Le 15 Août 2004, le président et 3 autres pilotes du club ont participé à une démonstration de moto-cross dans le département de l'Oise aux environs de Compiègne à REMY. Les 4 pilotes ont couru dans 4 cylindrées différentes :

o Reynald Parigot 4 temps cross, classé 11^{ème} sur 22

o Nicolas Parigot 50 cm3 automatique, classé 4^{ème} sur 22

o Yohan Arnault 125 cm3 cross, classé 9^{ème} sur 22

o Aymeric Le Serre 125 cross contre les 250 cross, classé 11^{ème} sur 22

Cette démonstration de moto cross, organisée par son président depuis 6 ans déjà, a pour but de récolter des fonds et de les reverser à des motards handicapés qui en ont besoin pour acheter du matériel et améliorer leur vie au quotidien (fauteuils, prothèses et beaucoup de choses). Les fonds sont récupérés ainsi : engagement des pilotes, recettes de la buvette et restauration ainsi qu'une urne pour les anonymes.

Cette journée a aussi permis aux spectateurs de voir une course de Quad assez spectaculaire.

- Le 4 septembre 2004 a eu lieu le super cross de Brienon sur Armançon avec la participation du pilote Aurélien Mousseron, adhérent du moto club ainsi que son papa. Aurélien fut encouragé par beaucoup de pilotes et d'amis. Une journée vraiment spéciale pour lui car il participait à une compétition devant ses proches.

Le président Reynald Parigot

Le moto club de Turny organise une choucroute à la
salle des fêtes de Turny le 5 février 2005.

Les réservations seront à faire au :

Moto club de Turny,

35 Grande Rue

89210 Venizy

tel 03 86 43 40 74

LES POMPIERS EN FORMATION

Le 19 Septembre dernier, les pompiers de Turny ont suivi une formation de « protection contre les chutes ».

Sous la conduite de Gilles Trévisiol et de Jean Pascal Leclerc, appartenant tous deux au corps des sapeurs pompiers de Saint Florentin, les pompiers de Turny ont été formés à l'utilisation du matériel de protection contre les chutes, matériel nouvellement acquis par la commune. Harnais, mousquetons, cordes, nœuds cousus, ... tout un équipement permettant de sécuriser un pompier en intervention sur un toit (destruction de nid d'insectes, feu de cheminée, ...).



Nos sapeurs pompiers en pleine action

C'est donc bien équipés et sécurisés en bas par un collègue, que quelques pompiers se sont prêtés à une séance de travaux pratiques sur le toit de la salle des fêtes en ce petit matin d'automne ... et je peux vous dire que la vue est belle !

Christelle GALLOIS, sapeur pompier.



Démonstration de relevage de blessés avec harnais

MOULES - FRITES DES POMPIERS

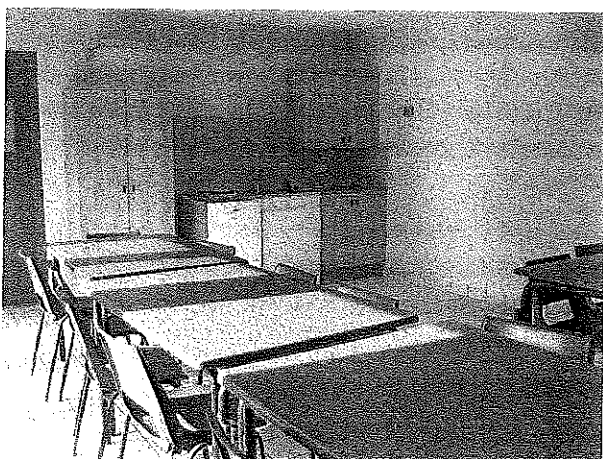
Ce samedi 23 octobre a eu lieu la deuxième édition du moules - frites organisée par l'amicale des Sapeurs pompiers de Turny.

Près de 160 personnes se sont retrouvées autour d'un apéritif suivi d'une assiette de crudités avant de déguster à volonté moules et frites préparées et servies par l'ensemble des pompiers de Turny et de leurs conjoints. Après une part de fromage et une part de tarte aux pommes, chacun a pu danser jusqu'au bout de la nuit sur les rythmes divers proposés par l'orchestre « Génération 90 ».

Chacun est reparti rassasié et enchanté de cette soirée où la bonne ambiance était de mise ...

Alors, avis aux amateurs pour l'année prochaine !

Christelle GALLOIS, sapeur pompier.



CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'Amitié vient de prendre possession du nouveau local mis à sa disposition par la mairie.

La salle est claire, plus vaste, les membres sont plus à l'aise et apprécient le changement. Tous nos remerciements au conseil municipal. Par ailleurs le club organise une sortie en novembre pour ses adhérents qui seront prévenus le moment venu.

COMMUNES	RESPONSABLES VILLAGES	TELEPHONE
Beugnon	VIAULT Micheline	03.86.56.31.09
Chailley	REMY Louise	03.86.56.24.10
Chailley	RICHEMONT Suzanne	03.86.56.20.57
Les Fourmeaux	COQUART Claudine	03.86.56.23.95
Neuvy Sautour-Lasson	HEDOU Irma	03.86.35.35.55
Somery	MATHIEU Paulette	03.86.88.11.17
Soumaintrain	BERLOT Nicole	03.86.56.30.02
Tumy	ROYER Louise	03.86.35.12.97
Venizy	PIERRON Elisabeth	03.86.43.70.80

L'ADMR de Chailley emploie 19 aides à domicile.

L'activité prédominante du service est l'aide à la vie quotidienne, il y a eu 65 personnes aidées en 2003 ce qui représente 12 299,50 heures d'effectuées.

Son objectif est double :

- Répondre aux attentes des personnes âgées, des familles, des personnes handicapées, pour les tâches de la vie quotidienne
- Permettre la création d'emplois de proximité

Les services proposés par les aides à domiciles **sont destinés à tous ceux :**

- Qui veulent améliorer leur qualité de vie
- Qui souhaitent recevoir de temps en temps un coup de main qui rend la vie plus facile
- Qui doivent faire face à des difficultés passagères ou un handicap

L'aide aux familles :

1 personne aidée par une TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, anciennement dénommée : Travailleuse Familiale)

9 personnes aidées par une Auxiliaire Familiale

5 personnes aidées par une Employée Familiale

Les motifs d'intervention :

- La maladie
- Par prévention
- La maternité
- Familles nombreuses

Service Téléassistance

Il y a 20 personnes qui possèdent une Téléassistance.

L'ADMR propose pour les personnes isolées, malades ou âgées ce service.

Présentation :

- ❖ Un transmetteur téléphonique relié à la centrale d'écoute de Filien
- ❖ Un médaillon léger et petit, qui se porte autour du cou
- ❖ Une équipe d'opératrices présentes 24h sur 24 et 7 jours sur 7.
- ❖ Une responsable formée et compétente : Mme Pierron (03 86 43 70 80)

Les bénévoles sont de véritables acteurs de la vie locale, ils jouent un rôle essentiel dans la réalisation du service.

L'EAU DU FAYS

Fin Juillet, une pollution accidentelle du château d'eau a privé les habitants du Fays et du Saudurant d'eau potable. La mobilisation du syndicat des eaux, des sapeurs pompiers et des employés communaux a permis de répondre dans l'urgence aux nuisances engendrées. D'abord par la distribution d'eau en bouteilles. Ensuite par la mise en place de deux citernes.

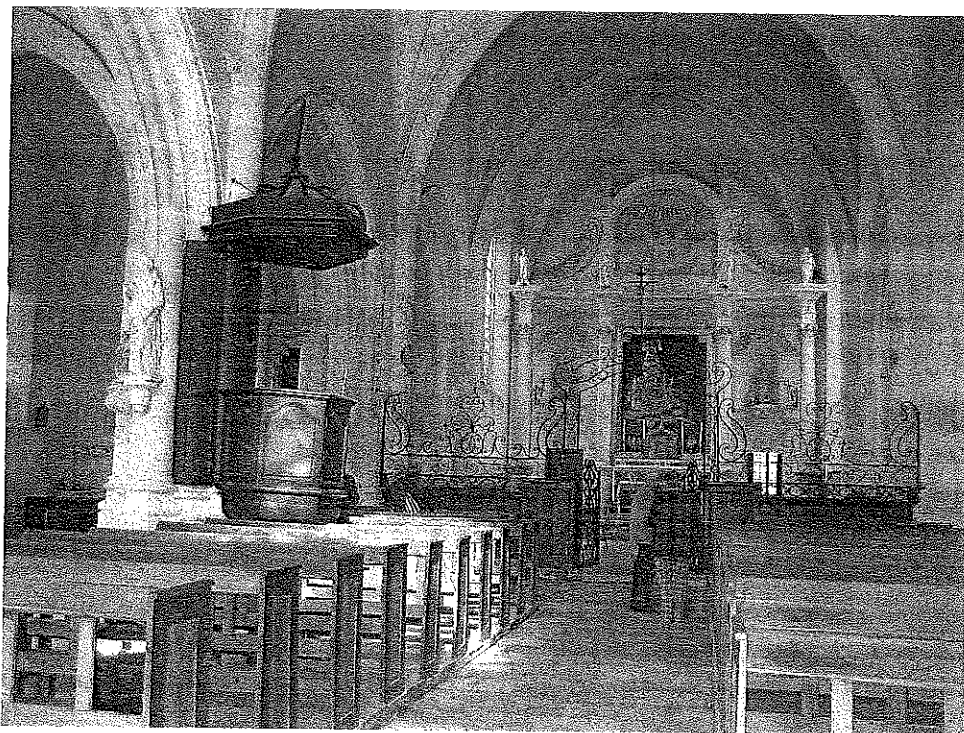
Merci aux habitants des deux hameaux d'avoir subi ce désagrément avec sérénité et bonne humeur.



La citerne porte l'indication «La Chablisienne»... Est-ce là la raison de la bonne humeur des «sinistrés»?

CB et MB

ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY



La nef de l'église St Mammès

Lors des journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2004 un circuit au départ de Briennon a été proposé. 10 sites étaient à visiter sur Briennon, Chailley, Turny et Venizy. 1523 personnes y ont été accueillies dont 41 à Turny. Tout au long de ces 2 après-midi les Amis du Patrimoine de Turny se sont relayés pour recevoir les visiteurs.

En 2005 l'association vous propose de la rejoindre au loto du 5 mars et au rallye du 27 août.

D'avance merci de votre présence.

Pour l'association, la présidente G. Corgeron.

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Projet d'école à Linant... suite

Eh bien ! Nous ne le croyons pas et voici ce que nous pensons :

1° L'immeuble que la commune de Turny veut acheter pour servir d'emplacement à l'école projetée est très bien située. Il est au Centre du hameau de Linant et sur la route de Courchamp. La construction sera exposée au midi et recevra de tous côtés l'air et la lumière. Le conseil municipal aurait pu acheter d'autres terrains également convenables, mais celui ci contigu à un ruisseau est non loin de la source même était encore préférable à tous égards. Les réclamants de la section de Turny en disant qu'il est inconvenable ont évidemment une arrière pensée obstructionniste au projet. Ce qu'ils veulent, ce qu'ils voudraient, c'est faire échec à la création de l'école.

2° Ils disent que Courchamp et Linant ne sont pas à la distance voulue par la loi. C'est inexact en ce qui concerne le hameau de Courchamp qui est bien à 3 kilomètres du chef lieu par la route ordinaire. Par la traverse il y a encore une distance maximum de 2700 mètres, mais **présentement** le chemin est impraticable pendant six mois de l'année.

3° nous ne croyons pas que la création d'une école mixte au hameau de Linant nuira aux écoles laïques de Turny, car une école dans ce hameau aura cette conséquence qu'elle recevra même les enfants de parents réactionnaires (s'il y en avait).

Par l'extrême facilité que cette école procurera aux enfants des deux hameaux, elle barrera, pour ainsi dire, le passage de ceux qui songeraient à fréquenter l'école des sœurs. Quand à cette assertion que les écoles du chef-lieu ne seront plus que des postes de débutants, nous avons la pleine conviction que c'est encore une grosse erreur. Les pères de famille connaissent leurs devoirs : ils savent très bien juger ce qui est bien ou mal dans l'intérêt de leurs enfants, et, à part la première année de l'inauguration de l'école, il est certain que les plus âgés, les plus valides seront envoyés à l'école communale. Nous croyons donc fermement qu'une école mixte ne nuira en rien aux écoles du bourg, que nous aimons tout autant que les habitants du chef-lieu. Mais nous croyons aussi fermement que l'école de Linant doit être **mixte** et sans limite d'âge pour qu'elle soit une école de liberté, où les plus âgés qui sont faibles ou invalides aient le droit de pénétrer.

4° La commune manque de fonds, disent les réclamants, il vaudraient mieux construire un nouveau chemin : quelle absurdité ! N'avoir pas d'argent pour créer une école et demander la confection d'une nouvelle route qui coûterait le double ou le triple ! D'une route à peu de choses près aussi longue que la route ordinaire, c'est trop illogique, trop inconséquent pour que nous croyions nous arrêter à une idée aussi saugrenue.

5° Reste la question de la suppression du poste d'adjointe à l'école communale des filles de Turny : nous croyons et nous espérons que

notre honorable conseil municipal dans sa sollicitude bien connue pour le développement de l'instruction la maintiendra et au besoin l'érigera en école mixte enfantine, en vu de rendre service aux pères de famille de la section de Turny.

En conséquence :
Vu que l'école est obligatoire
Vu que la création d'une école à Linant rapproche l'école de l'enfant
Vu une pétition et une souscription des habitants intéressés qui s'élève à 1900 francs demandant la création d'une école mixte.
Attendu que les déclarations défavorables ne sont inspirées que par rivalité de clocher et au mépris des intérêts circonvoisins.
Nous émettons un avis favorable à l'acquisition du terrain

En conséquence :

Vu que l'école est obligatoire

Vu que la création d'une école à Linant rapproche l'école de l'enfant

Vu une pétition et une souscription des habitants intéressés qui s'élève à 1900 francs demandant la création d'une école mixte

Et attendu que les déclarations défavorables ne sont inspirées que par rivalité de clocher et au mépris des intérêts circonvoisins

Nous émettons un avis favorable à l'acquisition du terrain par la commune de Turny et à la création de la dite école et repoussons comme, non-fondées, les protestations qui sont contenues dans le présent procès-verbal d'enquête.

Fait à la mairie de Turny le 9 mai 1886

Le commissaire enquêteur